

Séance du mercredi 03 juillet 2019 à 20 h 00

Membres en exercice : 26

Date de la convocation: **26/06/2019**

Présents : 16

L'an deux mille dix-neuf et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie

Représentés:2

Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Xavier COCHET,

Excusés :1

Votants: 18

Présents : Xavier COCHET, Marie-Christine TONNER, Eric BRETON, Marie-Claude FIQUEMONT, Jacques VALHEM, Marie-Alice PLARD, Pierre HIPPERT, Erna KAMPMAN, Pierre KUNG, Mustafa TETIK, Francis GROULT, Marie-France SARRAZIN, Alain DUPOMMIER, Edwige GUILLON, Alain MICLO, Bernard COLLINET

Présents Non Votants: 0

Abstentions :0

Exprimés : 18

Pour : 18

Présents non votants :

Contre : 0

Secrétaire de séance:

Représentés: Edith ZIMMER par Pierre KUNG, Nadia COLIN par Marie-Alice PLARD

Pierre HIPPERT

Excusés : Pierre CARE**Absents:** Peggy COMMENNE, Denis PARISON, Guy GUILBOT, Nelly PELISSIER, Christiane MAURER, Didier DAUGAN, Jessica THENOT**DELIBERATION TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION -
DE_2019_061**

VU le Code de l'urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2016 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération de prescription du conseil municipal du 28 septembre 2018 fixant les modalités de concertation et diverses dispositions relatives à la poursuite de la procédure engagée ;

VU le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui s'est déroulé en séance du conseil municipal du 02 mai 2019.

ENTENDU l'exposé de M. le Maire sur :

- le bilan de la concertation qui s'est déroulée tout au long de la procédure ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- TIRE le bilan suivant de la concertation :

En application de ladite délibération de prescription du 28 septembre 2018 et conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, la procédure de concertation a été menée tout au long de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

Informations dans le bulletin municipal, site internet et affichage ;

Mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et aux heures d'ouverture de la mairie: 3 doléances ont été déposées.



- Organisation d'une balade urbaine le 12 décembre 2018 ;
- Organisation de deux réunions publiques (présentation à l'appui de diaporama) :
 - 1ère réunion publique le 23 avril 2019 : présentation et échanges autour des enjeux du PLU, du diagnostic et du PADD (environ 30 personnes) ;
 - 2ème réunion publique 19 juin 2019 : présentation du zonage, du règlement et des OAP (environ 40 personnes).

Des invitations ont été distribuées en boîtes aux lettres avant les réunions publiques.

A l'occasion de ces réunions publiques, chaque question posée a reçu une réponse adaptée de la part de Monsieur le Maire et du bureau d'études présents.

Ce bilan permet au Conseil Municipal, aux personnes publiques associées et aux tiers de constater que les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,

Les modalités de concertation définies par délibération de prescription du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche,

Cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Xavier COCHET

